

Avec vous, **des élu-e-s engagé-e-s** pour défendre et revaloriser notre métier

© Clément Martin



La reconnaissance professionnelle reste un enjeu fort pour les CPE. La circulaire de missions de 2015 a permis de marquer des points mais elle a maintenant besoin d'un réel accompagnement institutionnel pour lever les résistances auxquelles elle se heurte sur le terrain... Face à ces obstacles, le SNES-FSU défend une lecture offensive de ce texte qui porte une ambition éducative et pédagogique pour le métier.

L'amélioration des conditions de travail et un parcours de carrière enrichi sont aussi des conditions nécessaires à la revalorisation de notre métier. PPCR, avec ses mesures de carrière et les nouvelles modalités d'évaluation, n'est qu'un début de réponse. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU continuent d'exiger une revalorisation salariale d'ampleur pour tous.

Le projet de sortie du régime dérogatoire qui garantissait l'alignement de gestion des carrières des CPE sur celle des professeurs risque de fragiliser le travail des élu-e-s. Il s'inscrit dans l'offensive menée par le gouvernement contre le paritarisme. Attachés à la dimension collective de l'action pédagogique, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU le sont aussi à préserver une gestion commune bénéfique à tous les personnels qui y concourent. Le vote massif des CPE sera un signal majeur adressé au gouvernement.

Choisir le SNES-FSU et le SNUEP-FSU :

- C'est renouveler le lien de confiance entretenu avec le syndicat majoritaire chez les CPE, depuis la création du corps et à chaque étape de construction de notre identité professionnelle.
- C'est inscrire le suivi individuel et collectif des élèves dans la complémentarité avec les professeurs et les autres professionnels, en lien étroit avec les familles.
- C'est défendre l'ambition éducative et pédagogique du métier.
- C'est faire respecter nos missions et nos obligations de service en s'opposant aux dérives managériales.
- C'est donner tout son poids à l'action collective et aux élus la force d'une réelle représentativité.

Voter SNES-SNUEP-FSU, c'est conforter les avancées et poursuivre l'action pour en obtenir de nouvelles.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

Ce supplément a été conçu
par le secteur CPE national

Pour un métier revalorisé et

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'extension incessante du périmètre de la vie scolaire engendre une augmentation de notre charge de travail. Combinée à la croissance des effectifs du second degré, elle nous conduit à des dépassements d'horaires dont **les récupérations sont difficiles**. Les tensions avec les chefs d'établissement, la baisse des moyens en assistants d'éducation et des équipes éducatives incomplètes restent le lot quotidien de trop nombreux CPE. Les avancées durement acquises en 2015 (les cycles hebdomadaires de « 35 heures inscrites dans leur emploi du temps ») ne peuvent s'affranchir des conditions dans lesquelles le métier s'exerce. Pour que ces conditions soient améliorées, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent la mise en adéquation du nombre d'élèves à suivre avec l'ambition éducative de la circulaire de missions.

- **Relancer les créations de postes** : un millier en urgence et une programmation qui permette de parvenir à un CPE pour 250 élèves et de reconstituer le vivier de remplacement.
- **Exiger le respect des obligations réglementaires de service** (35 heures hebdomadaires TTC) avec rattrapage ou rémunération des dépassements.
- **Respecter nos missions et nos qualifications**. Le CPE, cadre A, concepteur de son activité, n'est pas membre de l'équipe de direction et ne devrait pas être membre de droit du CA mais il est associé étroitement aux équipes pédagogiques pour le suivi des élèves.
- **Étoffer les équipes de vie scolaire** pour permettre un travail éducatif ambitieux au profit des élèves.
- **Créer un statut d'étudiant-surveillant** à gestion académique, pour en finir avec la multiplicité des contrats de vie scolaire.
- **Améliorer les conditions de mutation et d'affectation** des CPE et refuser le profilage croissant des postes.

POUR UNE REVALORISATION DE LA CARRIÈRE ET DES SALAIRES

Dans le cadre du protocole PPCR signé par la FSU, des avancées pour tous ont été obtenues :

- une carrière accélérée avec abolition du rythme le plus lent (ancienneté) ;
 - un impact atténué de l'évaluation sur la carrière, quels que soient les avis portés par l'administration ;
 - la garantie d'accès à la hors-classe pour tous ;
- Mais le rapport de force reste à construire pour obtenir une véritable revalorisation des salaires, très insuffisante en début comme en fin de carrière !**
- Les comparaisons internationales restent très défavorables à la France. C'est pourquoi le SNES-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent :
- une augmentation conséquente de la valeur du point d'indice ;
 - une revalorisation des carrières et particulièrement des débuts ;
 - un avancement d'échelon déconnecté de l'évaluation, au rythme le plus favorable pour tous ;
 - des modalités d'accès à la classe exceptionnelle revues au profit d'un accès ouvert à tous, condition d'une réelle amélioration des fins de carrière.



UN RÉGIME DÉROGATOIRE DES CPE À RECONQUÉRIR

La décision du gouvernement, suite à une injonction du Conseil d'État, de ne plus considérer le corps des CPE comme dérogatoire au statut général de la Fonction publique a des effets dévastateurs. Elle déséquilibre la composition des commissions paritaires, réduisant en outre le nombre des élus des personnels. Elle risque d'éloigner les CPE des professeurs par la mise en place de règles de gestion distinctes.

C'est inacceptable !

Le SNES-FSU exige que le corps des CPE puisse déroger au statut général de la Fonction publique. La future loi sur l'Éducation prévue en janvier 2019 offre cette opportunité.

À statuts équivalents et publics communs, règles de gestion et instances paritaires identiques !

Signez la pétition !

<https://petitions.snes.edu/?petition=41>

Pour la revalorisation de nos carrières



et conforté dans sa spécificité

L'ACTION DU SNES-FSU, TOUJOURS AMBITIEUSE POUR LE MÉTIER, A PORTÉ SES FRUITS

- **Circulaire de 2015 : le SNES-FSU interlocuteur incontournable.** Face à une identité professionnelle des CPE malmenée depuis le début des années 2000, le SNES-FSU a accepté de relever le défi de l'actualisation de leurs missions. Ses nombreuses propositions d'amendements ont permis que la rédaction finale de **la circulaire de 2015 respecte l'identité éducative des CPE portée depuis 1982**. Le SNES-FSU a obtenu que soit reconnue, dès le préambule, une autonomie dans leur action éducative avec la mention d'**un CPE « concepteur de son activité »**. Outre les trois domaines de responsabilité, l'opiniâtreté du SNES-FSU a imposé un quatrième chapitre sur les obligations de service définissant le temps de travail en cycles hebdomadaires, de **« 35 heures inscrites dans leur emploi du temps »**. Il a aussi tenu à une **définition de la « politique éducative »** qui reconnaisse la dimension collective des questions éducatives et dont les objectifs recoupent les champs professionnels des CPE. De même, la définition du **« suivi individuel et collectif des élèves »** en lien avec les équipes pédagogiques, proposée par le SNES-FSU, a **conforté le cœur de métier des CPE**. Enfin, le chapitre sur l'organisation de la vie scolaire rompt avec les pressions visant à faire du CPE un **« chef de service »**. Portant un coup d'arrêt aux dérives fonctionnelles des années 2000, cette circulaire est un point d'appui pour consolider le métier.

- **Double évaluation : une avancée qui ne peut en rester là.** En avril 2017, dans l'urgence de la fin de mandat, les discussions sur l'évaluation de tous les personnels ont à nouveau amené le SNES-FSU à être la principale force de propositions. Alors que circulait depuis une dizaine d'années un « protocole

d'inspection » des CPE, promoteur d'une vision managériale du métier, l'occasion se présentait de **prendre le chemin d'une double évaluation...** Tout au long des échanges, le SNES-FSU a défendu **un alignement du dispositif au plus près de celui des professeurs** et l'ambition d'**un CPE « concepteur de son activité »**. Bien qu'encore soumises aux aléas d'un corps d'inspection peu expert, les grilles d'évaluation ainsi amendées ont le mérite d'être **nationales et de ne porter que sur le cœur de métier**. Mais surtout, depuis PPCR, ce moment n'a qu'une incidence limitée sur des carrières rendues plus homogènes.

- **Des sujets à faire vivre.** L'institution porte peu ces textes, laissant perdurer le hiatus entre métier prescrit et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires. Trop de chefs d'établissement ou d'IPR persistent dans une lecture à contresens, héritée des années 2000. Cette résistance des évaluateurs primaires doit cesser. Pour le SNES-FSU, l'inspection doit évoluer vers une véritable évaluation-conseil, assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps. L'ambition d'une meilleure prise en compte du travail en équipe autour de l'élève, portée par la circulaire de 2015, exige que soit enfin traitée l'adéquation entre moyens humains (emplois de CPE) et effectifs d'élèves. **Pour que la diversité et la richesse du métier puissent s'exprimer, la dictature de l'urgence doit cesser.** Mais d'autres mesures de clarification sont indispensables : remise à plat des attendus du concours (toujours pas en adéquation avec la circulaire), formations initiale et continue à la hauteur des attentes d'un CPE concepteur de son métier et à l'abri des pressions hiérarchiques.

C'est le sens que donne le SNES-FSU à sa lecture offensive de la circulaire de missions.

Pour les CAP votez :



Pour les CT votez :



ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

présentée par :

le **SNES-FSU** et le **SNUEP-FSU**

Scrutin du 29-11 au 6-12-2018

9 titulaires, 9 suppléants, 14 femmes, 4 hommes

**Classe exceptionnelle des
Conseillers principaux d'éducation**

1. M. **RALUY Olivier** - Collège La Charme,
Clermont-Ferrand (63)
2. M. **ZAMI Alfred** - Lycée Chaplin-Becquerel,
Décines-Charpieu (69)
3. Mme **FOCQUENOY SIMONNET Christine**
Lycée Raymond-Queneau,
Villeneuve-d'Ascq (59)
4. Mme **GOURBIER Catherine**
Lycée Marie-Curie, Tarbes (65)

**Hors-classe des Conseillers
principaux d'éducation**

1. Mme **BALESTRAT Pascale**
Lycée Marcelin-Berthelot, Châtellerauld (86)
2. Mme **BELISARDI Amandine**
Lycée Le Corbusier, Poissy (78)
3. Mme **LEVY Brigitte** - Collège Romain-Blache,
Saint-Cyr-sur-Mer (83)
4. Mme **LAMOTHE Fabienne**
Lycée Magendie, Bordeaux (33)

5. Mme **FLANT Catherine**
Collège Yves-Coppens, Lannion (22)
6. Mme **EDMOND Antoinette Stella**
Lycée Acajou 2, Le Lamentin (972)

**Classe normale des Conseillers
principaux d'éducation**

1. Mme **MACÉ Clarisse** - LP Thomas-Pesquet
La Roquette, Coutances (14)
2. Mme **KERREST BELO Sandra**
Lycée Paul-Éluard, Saint-Denis (93)
3. M. **AUBERTIN Benoît** - Lycée des Métiers
Paul-Mathou, Gourdan-Polignan (31)
4. Mme **BISMUTH Maeva**
Collège Martin-Luther-King, Calais (62)
5. Mme **SERGEANT Laurence**
Lycée Léonard-de-Vinci, Soissons (02)
6. Mme **DEBAECKER Virginie**
Collège Léonard-de-Vinci, Tours (37)
7. Mme **SANS TORRES Émeline** - Lycée
Georges-Brassens, Villeneuve-le-Roi (94)
8. M. **LELARGE Olivier** - LP Jeannette-Verdier,
Montargis (45)

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE